

## Vous avez dit « Islamique » ?

L'utilisation du terme "islamique" par les musulmans est lourde d'implications. Il ne suffit en effet pas de déclarer une chose "islamique" pour qu'elle le soit pour autant. Il faut pour cela que le fond et la forme soient conformes aux principes de l'Islâm et que l'intention pour laquelle cette chose a été conçue soit purement pour la Face de Dieu.

Compte tenu de ses actes, DAESH (« Dawla al-islamiya fil-'Iraq wa-Sham » = Etat Islamique en Irak et au Levant) peut-il être considéré comme réellement « islamique » ?

la Capitation [« al-Djizia »] : Il s'agit de l'impôt de l'Etat islamique sur ses citoyens non musulmans « Protégés » [« Dhimmis »]. Ces derniers sont sous la protection de l'Etat (policière et militaire) mais sont exemptés de service militaire. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'un impôt annuel. C'est un véritable pacte social qui oblige l'Etat islamique à assurer leur protection contre toute agression intérieure ou extérieure tout comme il doit le faire pour ses citoyens musulmans.

Pendant l'âge d'or du califat bien guidé (sous les présidences de `Alî et de `Umar Ibn `Abd Al-`Azîz notamment), plusieurs musulmans ayant assassiné un « Protégé » ont été exécutés en application de la Loi du Talion. Nulle torture ni expropriation de force (voler un Protégé rend passible un musulman de la peine corporelle appropriée) n'est permise à l'encontre d'un Protégé qui ne s'acquitte pas de la Capitation [« Djizia »] : jamais une peine plus lourde qu'un emprisonnement n'a été appliquée sur eux. Sous le 2eme califat bien guidé il s'élevait entre 12 à 48 dirhams-argent en fonction des revenus des hommes aptes au service militaire.

Sachant qu'un dirhams-argent pesait 2,975 g d'argent et que le cours du gramme d'argent en aout 2014 est autour de 0,48 €, on peut évaluer le montant de la Capitation entre 17 et 68 € annuel.

À l'époque de la royauté `Umayyade, cet impôt s'élevait entre 1 et 4 dinars-or en fonction des revenus des hommes aptes au service militaire.

Sachant qu'un dinar-or pesait 4,414 g d'or et que le cours du gramme d'or en aout 2014 est autour de 31 €, on peut évaluer le montant de la Capitation entre 35 et 135 € annuel.

À l'époque du 1er califat bien guidé, certains chrétiens d'Al-Hîrah en Iraq en furent exemptés : les vieux retraités, les malades et les pauvres. Sous le 2ème califat bien guidé, les vieux parmi les Protégés reçurent une allocation de l'Etat en plus de leur exonération de la Capitation.

D'après une majorité de Savants contemporains, cet impôt n'a plus raison d'être si les citoyens non musulmans participent à l'effort de défense militaire. D'ailleurs sous le 1<sup>er</sup> califat bien guidé, l'armée musulmane du Shâm (Syrie) rendit la Capitation aux populations chrétiennes locales car elle était dans l'incapacité d'assurer leur protection face aux armées romaines.

On est très loin de son application (60 euros / personne / mois) par DAESH qui en a fait un outil de discrimination et de terreur totalement dévoyé de son sens ainsi que de sa forme (il doit permettre de garantir la sécurité et il ne doit pas être excessif).

Cela pourrait paraître anecdotique aux yeux du reste des actes de ces « combattants » qui se réclament de cette organisation criminelle qui est du type de celle que combattit le 4<sup>ème</sup> calife bien guidé `Alî et dont le Prophète lui-même appliqua une peine spectaculairement exemplaire sans équivoque possible car l'Etat Islamique a toujours été en guerre contre le terrorisme, il les a punis à la hauteur de leurs crimes : yeux crevés, double amputation et mort lente sous le soleil. Car celui qui terrorise son voisinage ne mérite aucun respect. Ainsi sont les vrais Serviteurs de Dieu : doux avec les Croyants et les gens pacifiques, durs avec ceux qui ne respectent pas la vie humaine ni les droits inaliénables de croire ou de ne pas croire, de vivre en paix là où on est né, de posséder des biens et d'en jouir sans contrainte. L'Islâm se donne sincèrement les moyens efficaces pour atteindre la Paix : il n'allume pas des feux pour se présenter ensuite comme un pompier.